## NOTE A TOUS LES AGENTS N° 025

Objet : Augmentation de la participation de l'employeur aux frais de repas

Dans le cadre de sa politique sociale, la Communauté urbaine de Strasbourg a décidé d'augmenter sa participation financière aux frais de restauration, pour encourager ses agents à prendre un repas complet et équilibré à l'heure du déjeuner.

L'admission aux restaurants administratifs de l'Etoile et de la Fédération est actuellement de 3,48 € (tarif 1.10.2012).

A partir du 1<sup>er</sup> août 2013, la part patronale passe de 1,98 € à 2,85 €, celle de l'agent de 1.50 € à 0.63 €.

Les restaurants d'entreprise avec lesquels notre collectivité a une convention seront informés de cette mesure pour qu'ils puissent également la mettre en application.

signé

Pierre LAPLANE Directeur général des services